

La Haute-Meuse : Points d'attention

N°	Points d'attention	Commentaires - Conseils
1	Halte fluviale de Heer-Agimont	Rive gauche, entre les cumulées 66 et 116 - Stationnement autorisé pendant quelques heures entre le lever et le coucher du soleil
2	Ile d'Androssart	<u>Navigation</u> : Passe navigable en rive gauche, largeur 40 mètres. La navigation de plaisance est autorisée dans le bras de rive droite mais le tirant d'eau est indéterminé et l'usage d'un moteur est interdit du 1/05 au 31/08. <u>Statut et accès à l'île</u> : Site Natura 2000 classé en Réserve naturelle domaniale, accès strictement interdit. <u>Conseils</u> : Respectez ce site naturel en évitant d'y amener des déchets (sacs poubelles, bouteilles, canettes...). Ne nourrissez pas les oiseaux d'eau. Evitez tout déversement d'eaux usées et d'hydrocarbures. Respectez le calme et la quiétude du lieu et de ses autres utilisateurs (pêcheurs, vacanciers, naturalistes...)
3	Ile d'Ouvreau	<u>Navigation</u> : Passe navigable en rive gauche, largeur 40 mètres. La navigation de plaisance est autorisée dans le bras de rive droite mais le tirant d'eau est indéterminé et l'usage d'un moteur est interdit du 1/05 au 31/08. <u>Statut et accès à l'île</u> : Site Natura 2000, accès interdit sans autorisation. <u>Conseils</u> : Respectez ce site en évitant d'y amener des déchets (sacs poubelles, bouteilles, canettes...). Ne nourrissez pas les oiseaux d'eau. Evitez tout déversement d'eaux usées et d'hydrocarbures. Respectez le calme et la quiétude du lieu et de ces autres utilisateurs (pêcheurs, vacanciers, naturalistes...)
4	Barrage et écluse d'Hastière	<u>Horaire de manœuvre</u> : De lundi à samedi (et les jours fériés qui ne tombe pas un dimanche) de 6h à 19h30. Le dimanche de 9h à 18h (du 01/04 au 30/04 et du 16/09 au 31/10), de 9h à 19h30 (du 1/05 au 15/09) et de 9h à 14h (du 1/11 au 31/03) - <u>Canal VHF</u> : 18 - Bureau d'émission des permis de circulation et d'enregistrement des voyages
5	Ile de Farcy	<u>Navigation</u> : Passe navigable en rive gauche. La navigation de plaisance est autorisée dans le bras de rive droite mais le tirant d'eau est indéterminé et l'usage d'un moteur est interdit du 1/05 au 31/08. <u>Statut et accès à l'île</u> : Site Natura 2000, accès interdit sans autorisation. <u>Conseils</u> : Respectez ce site en évitant d'y amener des déchets (sacs poubelles, bouteilles, canettes...). Ne nourrissez pas les oiseaux d'eau. Evitez tout déversement d'eaux usées et hydrocarbures. Respectez le calme et la quiétude du lieu et de ses autres utilisateurs (pêcheurs, naturalistes...)
6	Halte fluviale de Hastière	Rive gauche, entre les cumulées 4.670 et 4.715 - Stationnement autorisé pendant quelques heures entre le lever et le coucher du soleil
7	Ile de Waulsort	<u>Navigation</u> : Passage de l'île via l'écluse de Waulsort. La navigation de plaisance est autorisée dans le bras aval d'accès au barrage mais le tirant d'eau est indéterminé et l'usage d'un moteur est interdit du 1/05 au 31/08. <u>Statut et accès à l'île</u> : Site Natura 2000, accès interdit sans autorisation. <u>Conseils</u> : Respectez ce site en évitant d'y amener des déchets (sacs poubelles, bouteilles, canettes...). Ne nourrissez pas les oiseaux d'eau. Evitez tout déversement d'eaux usées et d'hydrocarbures. Respectez le calme et la quiétude du lieu et de ces autres utilisateurs (pêcheurs, promeneurs, naturalistes...)

8	Barrage et écluse de Waulsort	<u>Horaire de manœuvre</u> : De lundi à samedi (et les jours fériés qui ne tombe pas un dimanche) de 6h à 19h30. Le dimanche de 9h à 18h (du 01/04 au 30/04 et du 16/09 au 31/10), de 9h à 19h30 (du 1/05 au 15/09) et de 9h à 14h (du 1/11 au 31/03) - <u>Canal VHF</u> : 20
9	Port de Plaisance de Waulsort	Rive droite, en aval du barrage de Waulsort entre les cumulées 9.317 et 9.800 - Amarrage de bateaux sans limitation de la durée du séjour ; une zone est réservée à l'accueil des plaisanciers de passage - <u>Adresse du port</u> : Rive de Meuse, 999 C à 5540 Waulsort - <u>Contact</u> : +32 (0)476 33 14 81 ou +32 (0)82 64 53 66 - <u>Période d'activité</u> : du 01/05 au 30/09 - <u>Sur place</u> : Points de raccordement en eau et électricité / sanitaires (wc, lavabos et douches) / lave-linge / sèche-linge / informations / collecte des immondices / café brasserie / restaurant
10	Passeur d'eau de Waulsort	<u>Horaire</u> : du lundi au jeudi de 10h à 18h et du vendredi au dimanche de 10h à 19h30, uniquement du 1/04 au 30/09
11	Limite amont de la piste de vitesse de Waulsort	<u>Horaire</u> : du 16/06 au 31/08 de 10h00 à 20h00, du 01/09 au 15/10 de 10h00 à 18h30. Navigation de plaisance à voiles ou à rames interdite, sauf dispositions contraires - <u>Conseils</u> : Respectez les autres utilisateurs, en évitant notamment de couper leur trajectoire. Adaptez votre vitesse si nécessaire.
12	Zone Natura 2000 de la noue du Colébi	<u>Statut</u> : Site Natura 2000. <u>Conseils</u> : Respectez ce site en évitant d'y amener des déchets (sacs poubelles, bouteilles, canettes...). Ne nourrissez pas les oiseaux d'eau. Evitez tout déversement d'eaux usées et d'hydrocarbures. Ne perturbez pas la zone de frayère qui accueille de nombreux poissons. Respectez le calme et la quiétude du lieu et de ses autres utilisateurs (pêcheurs, promeneurs, naturalistes...)
13	Limite aval de la piste de vitesse de Waulsort	<u>Horaire</u> : du 16/06 au 31/08 de 10h00 à 20h00, du 01/09 au 15/10 de 10h00 à 18h30. Navigation de plaisance à voiles ou à rames interdite, sauf dispositions contraires - <u>Conseils</u> : Respectez les autres utilisateurs, en évitant notamment de couper leur trajectoire. Adaptez votre vitesse si nécessaire.
14	Halte fluviale de Freyr	Rive gauche, entre les cumulées 13.057 et 13.080 - Stationnement autorisé pendant quelques heures entre le lever et le coucher du soleil - <u>Sur place</u> : Monument remarquable (Château de Freyr)
15	Ile de Moniat	<u>Navigation</u> : Passe navigable en rives gauche et droite, largeur respective de 15 et 40 mètres. <u>Statut et accès à l'île</u> : Site Natura 2000 classé en Réserve naturelle domaniale, accès strictement interdit. <u>Conseils</u> : Respectez ce site en évitant d'y amener des déchets (sacs poubelles, bouteilles, canettes...). Ne nourrissez pas les oiseaux d'eau. Evitez tout déversement d'eaux usées et d'hydrocarbures. Respectez le calme et la quiétude du lieu et de ses autres utilisateurs (pêcheurs, naturalistes...)
16	Port de plaisance de la darse d'Anseremme	Rive droite, entre les cumulées 14.710 et 14.950 - Amarrage de bateaux sans limitation de la durée du séjour ; une zone est réservée à l'accueil des plaisanciers de passage - <u>Adresse du port</u> : Avenue de Mendieta, 60 à 5500 Anseremme - <u>Contact</u> : +32 (0)82 67 61 97 - <u>Période d'activité</u> : toute l'année - <u>Sur place</u> : Points de raccordement en eau et électricité / sanitaires (wc, lavabos et douches) / parking/ lave-linge / sèche-linge / téléphone / informations / connexion internet / collecte des immondices / café brasserie / rampe de mise à l'eau / caméra de surveillance

17	Port de plaisance du Quai Van Geert à Anseremme	Rive droite, entre les cumulées 15.505 et 15.743 - Amarrage de bateaux sans limitation de la durée du séjour ; une zone est réservée à l'accueil des plaisanciers de passage - <u>Adresse du port</u> : Avenue de Mendieta, 60 à 5500 Anseremme - <u>Contact</u> : +32 (0)82 67 61 97 - <u>Période d'activité</u> : du 01/05 au 30/09 - <u>Sur place</u> : Points de raccordement en eau et électricité / sanitaires (wc, lavabos et douches) / parking/ lave-linge / sèche-linge / téléphone / informations / connexion internet / collecte des immondices / café brasserie / rampe de mise à l'eau / caméra de surveillance (jumelé avec le port de la darse d'Anseremme tout proche)
18	Barrage et écluse d'Anseremme	<u>Horaire de manœuvre</u> : De lundi à samedi (et les jours fériés qui ne tombe pas un dimanche) de 6h à 19h30. Le dimanche de 9h à 18h (du 01/04 au 30/04 et du 16/09 au 31/10), de 9h à 19h30 (du 1/05 au 15/09) et de 9h à 14h (du 1/11 au 31/03) - <u>Canal VHF</u> : 22 - Bureau d'émission des permis de circulation et d'enregistrement des voyages
19	Ile Saint Jean	<u>Navigation</u> : Passage de l'île via l'écluse d'Anseremme. La navigation de plaisance est autorisée dans le bras de rive droite des îles d'Amour et Saint Jean mais uniquement via la pointe aval de l'île d'Amour. Le tirant d'eau est indéterminé et l'usage d'un moteur y est autorisé. <u>Statut et accès à l'île</u> : Site Natura 2000, accès piéton possible sur l'île. <u>Conseils</u> : Respectez ce site en évitant d'y amener des déchets (sacs poubelles, bouteilles, canettes...). Ne nourrissez pas les oiseaux d'eau. Evitez tout déversement d'eaux usées et d'hydrocarbures. Respectez le calme et la quiétude du lieu et de ces autres utilisateurs (kayakistes, pêcheurs, promeneurs, naturalistes...)
20	Lesse Kayaks	Arrivée et débarquement de kayaks - <u>Conseils aux plaisanciers</u> : Respectez les utilisateurs de kayaks, parfois peu expérimentés. Evitez tout remous à proximité des kayaks et les contacts directs. <u>Conseil aux kayakistes</u> : Evitez les trajectoires des bateaux de plaisance.
21	Ile d'Amour	<u>Navigation</u> : Passe navigable en rive gauche. La navigation de plaisance est autorisée dans le bras de rive droite des îles d'Amour et Saint Jean mais uniquement via la pointe aval de l'île d'Amour. Le tirant d'eau est indéterminé et l'usage d'un moteur y est autorisé. <u>Accès à l'île</u> : Accès interdit sans autorisation. <u>Conseils</u> : Respectez ce site en évitant d'y amener des déchets (sacs poubelles, bouteilles, canettes...). Ne nourrissez pas les oiseaux d'eau. Evitez tout déversement d'eaux usées et d'hydrocarbures. Respectez le calme et la quiétude du lieu et de ces autres utilisateurs (kayakistes, pêcheurs, promeneurs, naturalistes...)
22	Kayaks Libert	Arrivée et débarquement de kayaks - <u>Conseils aux plaisanciers</u> : Respectez les utilisateurs de kayaks, parfois peu expérimentés. Evitez tout remous à proximité des kayaks et les contacts directs. <u>Conseil aux kayakistes</u> : Evitez les trajectoires des bateaux de plaisance.
23	Limite amont de la piste de vitesse de Dinant	<u>Horaire</u> : du 16/06 au 31/08 de 10h00 à 21h30 et ensuite jusque 20h45 (du 1/08 au 15/08), 20h30 (du 16/08 au 31/08), 19h45 (du 01/09 au 15/09), 19h15 (du 16/09 au 30/09) ou 18h45 (du 01/10 au 15/10) - Motonautisme du 16/06 au 31/08 de 10h à 20h - Navigation de plaisance à voiles ou à rames interdite, sauf dispositions contraires - <u>Conseils</u> : Respectez les autres utilisateurs, en évitant notamment de couper leur trajectoire. Adaptez votre vitesse si nécessaire.

24	Limite aval de la piste de vitesse de Dinant	<u>Horaire</u> : du 16/06 au 31/08 de 10h00 à 21h30 et ensuite jusque 20h45 (du 1/08 au 15/08), 20h30 (du 16/08 au 31/08), 19h45 (du 01/09 au 15/09), 19h15 (du 16/09 au 30/09) ou 18h45 (du 01/10 au 15/10) - Motonautisme du 16/06 au 31/08 de 10h à 20h - Navigation de plaisance à voiles ou à rames interdite, sauf dispositions contraires - <u>Conseils</u> : Respectez les autres utilisateurs, en évitant notamment de couper leur trajectoire. Adaptez votre vitesse si nécessaire.
25	Halte fluviale du Casino de Dinant	Rive droite, entre les cumulées 18.053 et 18.110 - Stationnement autorisé pendant quelques heures entre le lever et le coucher du soleil
26	Relais fluvial du Quai Laurent à Dinant	Rive droite, entre les cumulées 18.200 et 18.351 - Stationnement de plusieurs bateaux pendant maximum sept jours calendrier - <u>Période d'activité</u> : de Pâques au 16/10 - <u>Sur place</u> : Points de raccordement en eau et électricité / sanitaires (wc, lavabos et douches)
27	Location de bateaux sans permis	<u>Conseils aux plaisanciers</u> : Respectez les utilisateurs, parfois peu expérimentés. Evitez tout remous à proximité des embarcations et les contacts directs. <u>Conseils aux utilisateurs de bateau sans permis</u> : Renseignez-vous quant aux règles de navigation. Evitez tout contact avec les bateaux marchands ou de plaisance. Evitez de jeter vos déchets dans le fleuve et de nourrir les oiseaux d'eau.
28	Relais fluvial du Quai Cadoux à Dinant	Rive gauche, entre les cumulées 19.026 et 19.090 - Stationnement de plusieurs bateaux pendant maximum sept jours calendrier - <u>Période d'activité</u> : de Pâques au 16/10 - <u>Sur place</u> : Points de raccordement en eau et électricité / sanitaires (wc, lavabos et douches)
29	Relais fluvial du Boulevard Sasserath à Dinant	Rive droite, entre les cumulées 18.970 et 18.995 et entre les cumulées 19.020 et 19.170 - Stationnement de plusieurs bateaux pendant maximum sept jours calendrier - <u>Période d'activité</u> : de Pâques au 16/10 - <u>Sur place</u> : Points de raccordement en eau et électricité / sanitaires (wc, lavabos et douches)
30	Barrage et écluse de Dinant	<u>Horaire de manœuvre</u> : De lundi à samedi (et les jours fériés qui ne tombe pas un dimanche) de 6h à 19h30. Le dimanche de 9h à 18h (du 01/04 au 30/04 et du 16/09 au 31/10), de 9h à 19h30 (du 1/05 au 15/09) et de 9h à 14h (du 1/11 au 31/03) - <u>Canal VHF</u> : 18 - Bureau d'émission des permis de circulation et d'enregistrement des voyages - Point d'approvisionnement en eau alimentaire
31	Ile d'Al Golette	<u>Navigation</u> : Passe navigable en rives gauche et droite, largeur respective de 15 et 35 mètres. <u>Statut et accès à l'île</u> : Site Natura 2000 classé en Réserve naturelle domaniale, accès strictement interdit. <u>Conseils</u> : Respectez ce site en évitant d'y amener des déchets (sacs poubelles, bouteilles, canettes...). Ne nourrissez pas les oiseaux d'eau. Evitez tout déversement d'eaux usées et d'hydrocarbures. Respectez le calme et la quiétude du lieu et de ses autres utilisateurs (pêcheurs, naturalistes...)
32	Barrage et écluse de Houx	<u>Horaire de manœuvre</u> : De lundi à samedi (et les jours fériés qui ne tombe pas un dimanche) de 6h à 19h30. Le dimanche de 9h à 18h (du 01/04 au 30/04 et du 16/09 au 31/10), de 9h à 19h30 (du 1/05 au 15/09) et de 9h à 14h (du 1/11 au 31/03) - <u>Canal VHF</u> : 22

33	Ile de Houx	<u>Navigation</u> : Passage de l'île via l'écluse de Houx. La navigation de plaisance est autorisée dans le bras aval d'accès au barrage mais le tirant d'eau est indéterminé et l'usage d'un moteur est interdit du 1/05 au 31/08. <u>Statut et accès à l'île</u> : Site Natura 2000, accès interdit sans autorisation. <u>Conseils</u> : Respectez ce site en évitant d'y amener des déchets (sacs poubelles, bouteilles, canettes...). Ne nourrissez pas les oiseaux d'eau. Evitez tout déversement d'eaux usées et d'hydrocarbures. Respectez le calme et la quiétude du lieu et de ces autres utilisateurs (pêcheurs, naturalistes...)
34	Limite amont de la piste de vitesse d'Yvoir	<u>Horaire</u> : du 16/06 au 31/08 de 10h00 à 21h30 et ensuite jusque 20h45 (du 1/08 au 15/08), 20h30 (du 16/08 au 31/08), 19h45 (du 01/09 au 15/09), 19h15 (du 16/09 au 30/09) ou 18h45 (du 01/10 au 15/10) - Motonautisme du 16/06 au 31/08 de 10h à 20h - Navigation de plaisance à voiles ou à rames interdite, sauf dispositions contraires - <u>Conseils</u> : Respectez les autres utilisateurs, en évitant notamment de couper leur trajectoire. Adaptez votre vitesse si nécessaire.
35	Scouts marins d'Anhée	Activités diverses et ponctuelles sur des voiliers, chaloupes ou kayaks - <u>Horaire</u> : généralement les samedis/dimanches après-midi - <u>Conseils aux plaisanciers</u> : Respecter les scouts marins, parfois peu expérimentés. Evitez tout remous à proximité des embarcations et les contacts directs.
36	Limite aval de la piste de vitesse d'Yvoir	<u>Horaire</u> : du 16/06 au 31/08 de 10h00 à 21h30 et ensuite jusque 20h45 (du 1/08 au 15/08), 20h30 (du 16/08 au 31/08), 19h45 (du 01/09 au 15/09), 19h15 (du 16/09 au 30/09) ou 18h45 (du 01/10 au 15/10) - Motonautisme du 16/06 au 31/08 de 10h à 20h - Navigation de plaisance à voiles ou à rames interdite, sauf dispositions contraires - <u>Conseils</u> : Respectez les autres utilisateurs, en évitant notamment de couper leur trajectoire. Adaptez votre vitesse si nécessaire.
37	Passeur d'eau de l'île d'Yvoir	Accès sur l'île de mai à octobre.
38	Relais fluvial d'Yvoir	Rive droite de l'île d'Yvoir, entre les cumulées 26.667 et 26.823 - Stationnement de plusieurs bateaux pendant maximum sept jours calendrier - <u>Période d'activité</u> : du 01/05 au 30/09 - <u>Sur place</u> : Points de raccordement en eau et électricité / sanitaires (wc, lavabos et douches) / restaurant
39	Location de bateaux sans permis	<u>Conseils aux plaisanciers</u> : Respectez les utilisateurs, parfois peu expérimentés. Evitez tout remous à proximité des embarcations et les contacts directs. <u>Conseils aux utilisateurs de bateau sans permis</u> : Renseignez-vous quant aux règles de navigation. Evitez tout contact avec les bateaux marchands ou de plaisance. Evitez de jeter vos déchets dans le fleuve et de nourrir les oiseaux d'eau.

40	Ile d'Yvoir	<u>Navigation</u> : Passe navigable en rive gauche, largeur minimale de 35 mètres. La navigation de plaisance est autorisée dans le bras de rive droite de l'île mais uniquement via sa pointe aval. Le tirant d'eau est indéterminé et l'usage d'un moteur y est autorisé. <u>Statut et accès à l'île</u> : Site touristique sur la partie amont. Site Natura 2000 sur la partie aval de l'île. Accès possible via le passeur d'eau. <u>Conseils</u> : Respectez ce site en évitant d'y amener des déchets (sacs poubelles, bouteilles, canettes...). Ne nourrissez pas les oiseaux d'eau. Eviter tout déversement d'eaux usées et d'hydrocarbures. Respectez les autres utilisateurs de ce lieu (touristes, plaisanciers, pêcheurs...)
41	Barrage et écluse de Hun	<u>Horaire de manœuvre</u> : De lundi à samedi (et les jours fériés qui ne tombe pas un dimanche) de 6h à 19h30. Le dimanche de 9h à 18h (du 01/04 au 30/04 et du 16/09 au 31/10), de 9h à 19h30 (du 1/05 au 15/09) et de 9h à 14h (du 1/11 au 31/03) - <u>Canal VHF</u> : 18
42	Halte fluviale d'Annevoie/Anhée	Rive gauche, entre les cumulées 30.408 et 30.430 - Stationnement autorisé pendant quelques heures entre le lever et le coucher du soleil
43	Iles de Godinne	<u>Navigation</u> : Passe navigable en rive gauche, largeur 40 mètres. La navigation de plaisance est autorisée dans le bras de rive droite mais le tirant d'eau est indéterminé et l'usage d'un moteur est interdit du 1/05 au 31/08. <u>Statut et accès à l'île</u> : Site Natura 2000 classé en Réserve naturelle domaniale, accès strictement interdit. <u>Conseils</u> : Respectez ce site naturel en évitant d'y amener des déchets (sacs poubelles, bouteilles, canettes...). Ne nourrissez pas les oiseaux d'eau. Evitez tout déversement d'eaux usées et d'hydrocarbures. Respectez le calme et la quiétude du lieu et de ses autres utilisateurs (pêcheurs, naturalistes...)
44	Barrage et écluse de Rivière	<u>Horaire de manœuvre</u> : De lundi à samedi (et les jours fériés qui ne tombe pas un dimanche) de 6h à 19h30. Le dimanche de 9h à 18h (du 01/04 au 30/04 et du 16/09 au 31/10), de 9h à 19h30 (du 1/05 au 15/09) et de 9h à 14h (du 1/11 au 31/03) - <u>Canal VHF</u> : 22 - Point d'approvisionnement en eau alimentaire
45	Ile de Champenoit	<u>Navigation</u> : Passe navigable en rives gauche et droite, largeur respective de 15 et 20 mètres. Les avalants doivent emprunter la passe de rive droite. <u>Statut et accès à l'île</u> : Site Natura 2000, accès interdit sans autorisation. <u>Conseils</u> : Respectez ce site en évitant d'y amener des déchets (sacs poubelles, bouteilles, canettes...). Ne nourrissez pas les oiseaux d'eau. Evitez tout déversement d'eaux usées et d'hydrocarbures. Respectez le calme et la quiétude du lieu et de ses autres utilisateurs (pêcheurs, naturalistes...)
46	Limite amont de la piste de vitesse de Profondeville	<u>Horaire</u> : du 16/06 au 31/08 de 10h00 à 21h30 et ensuite jusque 20h45 (du 1/08 au 15/08), 20h30 (du 16/08 au 31/08), 19h45 (du 01/09 au 15/09), 19h15 (du 16/09 au 30/09) ou 18h45 (du 01/10 au 15/10) - Motonautisme du 16/06 au 31/08 de 10h à 20h - Navigation de plaisance à voiles ou à rames interdite, sauf dispositions contraires - <u>Conseils</u> : Respectez les autres utilisateurs, en évitant notamment de couper leur trajectoire. Adaptez votre vitesse si nécessaire.
47	Passeur d'eau de Profondeville	En période estivale, la "Belle de Frênes" vous permet de traverser la Meuse, dans une barque à rames, pour rejoindre la rive de Lustin, et via un pittoresque sentier, le site exceptionnel du Belvédère - <u>Période d'activité</u> : Uniquement en juillet et août. Horaires consultables sur le site www.profondesville.be - <u>Contact et réservation</u> : 0498/39.57.87

48	Halte fluviale de Profondeville 1	Rive gauche, entre les cumulées 30.408 et 30.430 - Stationnement autorisé pendant quelques heures entre le lever et le coucher du soleil
49	Halte fluviale de Profondeville 2	Rive gauche, entre les cumulées 35.923 et 35.979 et entre les cumulées 36.110 et 36.148 - Stationnement autorisé pendant quelques heures entre le lever et le coucher du soleil
50	Limite aval de la piste de vitesse de Profondeville	<u>Horaires</u> : du 16/06 au 31/08 de 10h00 à 21h30 et ensuite jusqu'à 20h45 (du 1/08 au 15/08), 20h30 (du 16/08 au 31/08), 19h45 (du 01/09 au 15/09), 19h15 (du 16/09 au 30/09) ou 18h45 (du 01/10 au 15/10) - Motonautisme du 16/06 au 31/08 de 10h à 20h - Navigation de plaisance à voiles ou à rames interdite, sauf dispositions contraires - <u>Conseils</u> : Respectez les autres utilisateurs, en évitant notamment de couper leur trajectoire. Adaptez votre vitesse si nécessaire.
51	Barrage et écluse de Wépion-Tailfer	<u>Horaires de manœuvre</u> : De lundi à samedi (et les jours fériés qui ne tombent pas un dimanche) de 6h à 19h30. Le dimanche de 9h à 18h (du 01/04 au 30/04 et du 16/09 au 31/10), de 9h à 19h30 (du 1/05 au 15/09) et de 9h à 14h (du 1/11 au 31/03) - <u>Canal VHF</u> : 18
52	Royal Club nautique Sambre et Meuse (RCNSM)	Club de voile et d'aviron localisé en rive gauche. Navigation de dériveurs entre l'aval de l'écluse de Wépion et l'amont de l'île de Dave. Navigation d'avirons également dans le bief de l'île de Dave - <u>Conseils</u> : Respectez les utilisateurs, en évitant notamment de couper leur trajectoire et de créer des remous. Adaptez votre vitesse si nécessaire.
53	Club de Voile de Dave (CVD)	Club de voile localisé en rive droite dans la péniche amarrée. Navigation de dériveurs en amont de l'île de Dave - <u>Conseils</u> : Respectez les utilisateurs, en évitant notamment de couper leur trajectoire et de créer des remous. Adaptez votre vitesse si nécessaire.
54	Ile de Dave	<u>Navigation</u> : Passe navigable en rive gauche, largeur 40 mètres. La navigation de plaisance est autorisée dans le bras de rive droite mais le tirant d'eau est indéterminé et l'usage d'un moteur est interdit du 1/05 au 31/08. <u>Statut et accès à l'île</u> : Site Natura 2000 classé en Réserve naturelle domaniale, accès strictement interdit. <u>Conseils</u> : Respectez ce site naturel en évitant d'y amener des déchets (sacs poubelles, bouteilles, canettes...). Ne nourrissez pas les oiseaux d'eau. Évitez tout déversement d'eaux usées et d'hydrocarbures. Respectez le calme et la quiétude du lieu et de ses autres utilisateurs (avirons, voiles, pêcheurs, naturalistes...)
55	Limite amont de la piste de vitesse de Wépion	<u>Horaires</u> : du 16/06 au 31/08 de 10h00 à 21h30 et ensuite jusqu'à 20h45 (du 1/08 au 15/08), 20h30 (du 16/08 au 31/08), 19h45 (du 01/09 au 15/09), 19h15 (du 16/09 au 30/09) ou 18h45 (du 01/10 au 15/10) - Motonautisme du 16/06 au 31/08 de 10h à 20h - Navigation de plaisance à voiles ou à rames interdite, sauf dispositions contraires - <u>Conseils</u> : Respectez les autres utilisateurs, en évitant notamment de couper leur trajectoire. Adaptez votre vitesse si nécessaire.
56	Limite aval de la piste de vitesse de Wépion	<u>Horaires</u> : du 16/06 au 31/08 de 10h00 à 21h30 et ensuite jusqu'à 20h45 (du 1/08 au 15/08), 20h30 (du 16/08 au 31/08), 19h45 (du 01/09 au 15/09), 19h15 (du 16/09 au 30/09) ou 18h45 (du 01/10 au 15/10) - Motonautisme du 16/06 au 31/08 de 10h à 20h - Navigation de plaisance à voiles ou à rames interdite, sauf dispositions contraires - <u>Conseils</u> : Respectez les autres utilisateurs, en évitant notamment de couper leur trajectoire. Adaptez votre vitesse si nécessaire.

57	Port de plaisance de la Plage d'Amée	Rive droite, entre les cumulées 43.290 et 43.560 - Amarrage de bateaux sans limitation de la durée du séjour ; une zone est réservée à l'accueil des plaisanciers de passage - <u>Adresse du port</u> : Avenue des Peupliers, 2 à 5100 Jambes - <u>Contact</u> : +32 (0)476 30 68 13 - <u>Période d'activité</u> : du 15/04 au 15/10 - <u>Sur place</u> : Points de raccordement en eau et électricité / sanitaires (wc, lavabos et douches) / parking/ lave-linge / sèche-linge / informations / connexion internet / collecte des immondices / site protégé par des grillages / café brasserie / restaurant
58	Location de bateaux sans permis	<u>Conseils aux plaisanciers</u> : Respectez les utilisateurs, parfois peu expérimentés. Evitez tout remous à proximité des embarcations et les contacts directs. <u>Conseils aux utilisateurs de bateau sans permis</u> : Renseignez-vous quant aux règles de navigation. Evitez tout contact avec les bateaux marchands ou de plaisance. Evitez de jeter vos déchets dans le fleuve et de nourrir les oiseaux d'eau.
59	Ile Vas-t-y-Frotte	<u>Navigation</u> : Passe navigable en rive gauche, largeur 30 mètres. La navigation de plaisance ainsi que la navigation et le stationnement des autres bateaux sont interdits pendant toute l'année (exception faite des embarcations de l'armée et des bâtiments marchands qui doivent charger ou décharger au quai du port de Velaine). <u>Statut et accès à l'île</u> : Site Natura 2000, accès interdit sans autorisation. <u>Conseils</u> : Respectez ce site en évitant d'y amener des déchets (sacs poubelles, bouteilles, canettes...). Ne nourrissez pas les oiseaux d'eau. Evitez tout déversement d'eaux usées et d'hydrocarbures. Respectez le calme et la quiétude du lieu et de ces autres utilisateurs (pêcheurs, naturalistes...)
60	Scouts marins de Jambes	Activités diverses et ponctuelles sur des voiliers, chaloupes ou kayaks - <u>Horaire</u> : généralement le samedi après-midi - <u>Conseils aux plaisanciers</u> : Respecter les scouts marins, parfois peu expérimentés. Evitez tout remous à proximité des embarcations et les contacts directs.
61	Barrage et écluse de La Plante	<u>Horaire de manœuvre</u> : De lundi à samedi (et les jours fériés qui ne tombe pas un dimanche) de 6h à 19h30. Le dimanche de 9h à 18h (du 01/04 au 30/04 et du 16/09 au 31/10), de 9h à 19h30 (du 1/05 au 15/09) et de 9h à 14h (du 1/11 au 31/03) - <u>Canal VHF</u> : 20
62	Port de plaisance Henri Hallet 1	Rive droite, entre les cumulées 45.465 et 45.710 - Amarrage de bateaux sans limitation de la durée du séjour ; une zone est réservée à l'accueil des plaisanciers de passage - <u>Adresse du port</u> : Bd de la Meuse, face au n° 40 à 5100 Jambes - <u>Contact</u> : +32 (0)81 31 39 46 ou +32 (0)476 30 68 13 - <u>Période d'activité</u> : du 15/04 au 15/10 - <u>Sur place</u> : Points de raccordement en eau et électricité / sanitaires (wc, lavabos et douches) / parking/ informations / connexion internet / carburant / collecte des immondices / rampe de mise à l'eau - <u>Sur demande</u> : mécanicien
63	Port de plaisance Henri Hallet 2	Rive gauche, entre les cumulées 45.550 et 45.800, le long du casino - Amarrage de bateaux sans limitation de la durée du séjour ; une zone est réservée à l'accueil des plaisanciers de passage - <u>Adresse du port</u> : Bd de la Meuse, face au n° 40 à 5100 Jambes - <u>Contact</u> : +32 (0)81 31 39 46 ou +32 (0)476 30 68 13 - <u>Période d'activité</u> : du 15/04 au 15/10 - <u>Sur place</u> : Points de raccordement en eau et électricité / sanitaires (wc, lavabos et douches) / parking/ informations / connexion internet / carburant / collecte des immondices / rampe de mise à l'eau - <u>Sur demande</u> : mécanicien

64	Barrage et écluse des Grands Malades	<u>Horaire de manoeuvre</u> : De lundi à vendredi de 6h à 22h, le samedi (et les jours fériés ne tombant pas un dimanche) de 6h à 19h30, le dimanche de 9h à 19h30 (du 01/05 au 15/09) et de 9h à 18h (du 16/09 au 30/04) - <u>Canal VHF</u> : 18 - Bureau d'émission des permis de circulation et d'enregistrement des voyages - Point d'approvisionnement en eau alimentaire
65	Beez Boating Club (BBC)	Club de voile et de kayak localisé en rive gauche à la sortie de la darse de Beez. Navigation de dériveurs et de kayaks en amont et en aval de la darse de Beez - <u>Conseils</u> : Respectez les utilisateurs, en évitant notamment de couper leur trajectoire et de créer des remous. Adaptez votre vitesse si nécessaire.
66	Limite amont de la piste de vitesse de Maizeret	<u>Horaire</u> : du 16/06 au 15/10 de 10h00 jusqu'à la fin de navigation et au plus tard 20h00 - Navigation de plaisance à voiles ou à rames interdite, sauf dispositions contraires - <u>Conseils</u> : Respectez les autres utilisateurs, en évitant notamment de couper leur trajectoire. Adaptez votre vitesse si nécessaire.
67	Relais fluvial de Lives-sur-Meuse	Rive droite, entre les cumulées 54.007 et 54.244 - Stationnement de plusieurs bateaux pendant maximum sept jours calendrier - <u>Période d'activité</u> : toute l'année - <u>Sur place</u> : Points de raccordement en eau et électricité / sanitaires (wc, lavabos et douches) / informations / collecte des immondices / site protégé par des grillages / lave-linge
68	Limite aval de la piste de vitesse de Maizeret	<u>Horaire</u> : du 16/06 au 15/10 de 10h00 jusqu'à la fin de navigation et au plus tard 20h00 - Navigation de plaisance à voiles ou à rames interdite, sauf dispositions contraires - <u>Conseils</u> : Respectez les autres utilisateurs, en évitant notamment de couper leur trajectoire. Adaptez votre vitesse si nécessaire.